ID: 039-223900010-20240411-ARR\_2024\_0378-AR



HÔTEL DU DÉPARTEMENT 17 RUE ROUGET DE LISLE 39039 LONS-LE-SAUNIER Cedex Tél. 03 84 87 33 00 contact@jura.fr

## ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0378\_PV5\_RD39\_CHATILLON

Portant permission de voirie sur une Route Départementale (accès)

Service: PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La demande en date du 10 février 2024 par laquelle le GAEC FLORENT, domicilié, 39130 Châtillon, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de création d'accès sur la Route Départementale n° 39 au droit au PR 12+0091, 39130 CHÂTILLON;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7;
- VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5;
- VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE ;
- VU L'état des lieux ;

## **ARRÊTE**

## ARTICLE 1 AUTORISATIONS PRÉALABLES

Le bénéficiaire est expressément averti que le présent arrêté ne vaut pas autorisation qui relève de réglementations et codes autres que celui du code de la voirie routière.

Si tel est le cas pour l'aménagement envisagé, alors il lui revient d'obtenir les accords auprès des autorités compétentes.

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11-04-2024

ID: 039-223900010-20240411-ARR\_2024\_0378-AR

#### ARTICLE 2 AUTORISATION

Le bénéficiaire désigné dans la demande susvisée est autorisé à occuper le domaine public, RD39 – PR12+0091 - commune de CHÂTILLON, pour exécuter les travaux énoncés dans sa demande et pour y maintenir les ouvrages réalisés, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

#### **ARTICLE 3** PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserve des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

## Implantation et ouverture du chantier

Le nouvel accès sera créé au droit de la parcelle ZD 36 sur la route départementale n°39 au PR 12+0091.

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie (Agence Routière Départementale de Champagnole) de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

## Mode opératoire

Les ouvrages destinés à établir la communication entre la route et la propriété riveraine doivent être établis de manière :

- à ne pas dégrader la chaussées et l'accotement,
- à ne pas gêner l'écoulement des eaux,
- à ce que la pente d'accès ne soit pas supérieur à 5 %.
- à ne pas envoyer l'eau vers la chaussée.

## Accès busés

Pour assurer la continuité du fossé le bénéficiaire mettra en place une canalisation de type ECOBOX ou équivalent de Diamètre : 300 mm et longueur : 6 m. Le fil d'eau de cette canalisation devra respecter la pente du fossé existant. Ses extrémités seront équipées de têtes de sécurité.

#### SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER **ARTICLE 4**

Le bénéficiaire chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier - signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

#### DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT **ARTICLE 5**

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 14 jours. Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

ID: 039-223900010-20240411-ARR\_



## ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

## ARTICLE 7 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de cinq ans à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

### ARTICLE 8 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant, calculé selon le barème approuvé le 23/04/2010 et actualisé le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, est fixé à 3,92 Euros selon le détail suivant :

NATURE DE L'OCCUPATION	QUANTITÉ	UNITÉ	TARIF	TOTAL
Occupation du sous-sol, réseau de tout type	1X6	nombre de sections x nb de ml	0,082	0,49€
Occupation en surface avec emprise		m <sup>2</sup>	1,771	€
Occupation en surface sans emprise	6	$m^2$	0,572	3,43€
				3,92€

Barème approuvé par délibération n° 173 du 23 avril 2010, modifié par délibération n° 96 du 24 février 2012 (<mark>non-</mark> <mark>recouvrement des redevances d'occupation du domaine public inférieures à 100 €/an)</mark>

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11-04-2024



ID: 039-223900010-20240411-ARR\_2024\_0378-AR

ARTICLE 9 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site internet du Département <a href="https://www.jura.fr">https://www.jura.fr</a>.

## ARTICLE 10 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence routière départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP 28 – 39301 Champagnole.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution	Signature de l'arrêté		
La commune de CHÂTILLON pour information L'ARD de Champagnole pour classement			

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11-04-2024

ID: 039-223900010-20240411-ARR\_2024\_0378-AR





# Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur	Particulier	service public	maître d'oeuvre ou conducteur d'op	entreprise 🔼		
Nom :			Prénom :			
Dénomination : GAEC FLOBEWT Représenté par : PLOREUT Gécard						
Adresse Numéro :	£ Extension	: Nom de	la voie :			
CHEHIV	i DE S	DINT UPL	ENE OU Pays: EV	A		
Code postal 251	کے دے Localité : .	CHOTILL	οω Pays: EU	BW (B		
Téléphone 067	06721	1 Indiquez l'i	indicatif pour le pays étranger : ㅡㅡ	السا		
Courriel:	gaec	llouch	@ amge. fr			
Si le bénéficiaire est di			0 1			
Nom :		*******************************	Prénom:			
Adresse Numéro :	Extension :	Nom de la	voie:			
		•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••				
Code postalLocalité :Pays :						
Téléphone	اللا اللا	Indiquez l'i ا	indicatif pour le pays étranger :	الــا		
Courriel:						
Localisation du site co	ncerné par la dei	mande				
			10.2	v		
Voie concernée : Autor			Route départementale n° 122	Voie communale n°		
		Hors agglomération	En agglomération			
Point de Repère (PR) ro	utier d'origine d'a	oplication : +	🔲 Point de Repère (PR) routier de	fin d'application : +		
Adresse Numéro :	Extension :	Nom de la	voie:			
Code postal LILILI	டபடப Localité : .					
Document d'urbanisme	antérieur (déclaration	on de travaux ou permis de	e construire) : CC 039 40	22 CC IGGOL		
Référence cadastrale : S	Section(s):Z	2Parcelle(s)	: 36 Lieu-dit : 5	u lanc		
Nature et date des trav	aux					
Pose de compteur / bran	ichement aux rése	eaux 🔲 (1)				
	F	ose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations		
À l'alignement	(	oui 🔲 non 🔲	oui 🖾 non 🗖	oui 🔲 non 🔲		
En retrait de l'alignemen	t L	ii mètres	LILI mètres			
Dépôt ou Stationn	ement (2) S	aillie ou Surplomb	(2) Aménagement d'accès (2)	Ouvrages divers (1)		
Station service R	tenouvellement _	Création X				
Autres	accó	pompreia	dans le cade de	& OUCH of lilless		
Date prévue de début d'a			Durée d'application (en jours c	Productive of the second		
Nota : Pour connaître la délin et selon les modalités qu'il au			e propriété riveraine, il faut déposer, auprès d	lu gestionnaire de la route concernée		

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers

<sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant



ID: 039-223900010-20240411-ARR\_2024\_0378-AR

Dépôt ou stationnement (2)					
Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :  Nature du dépôt Matériaux Benne Grue Etalage  Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service  Autres (à préciser) :					
Saillie ou surplomb <sup>(2)</sup>					
Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres  des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres					
Aménagement d'accès (2)					
Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyaumillimètre Longueurmétres  Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :					
Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement interes					
Ouvrages divers (1)					
Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle A					
Eau potable					
Sous voirie Sous accotement ou trottoirs					
Tranchée longitudinalemètresmètres					
Tranchée transversale mètres mètres					
Fonçagemêtresmètres					
Aménagement de surface ou équipements :  Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route   Autres (à préciser) :					
Pièces jointes à la demande					
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.					
1 - Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ou 1/20 000 Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000 Photos					
2 - Pièces complémentaires par nature de demande 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public					
2h - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème					
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème					
J'atteste de l'exactitude des informations fournies  Fait à : Le : L. C.					





## Assistance et prestations tech ID: 039-223900010-20240411-ARR\_2024\_0378-AR **Montadroit - 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE**

## CHATILLON

08/03/2024

